Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_005-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

**Date de la convocation : 21 janvier 2026**
**Nombre de membres en exercice : 33**

**CONSEIL MUNICIPAL**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

**Présents** : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

**Absents représentés** :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

**Absente** :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Affaire inscrite à l'ordre du jour**

***MARCHES PUBLICS***

***DELIBERATION N°2026/005 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE ET DÉMOLITION DE TRIBUNES AU STADE PAUL AUDRIN (LOT 1) ET LOCATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES POUR LE SERVICE DES SPORTS (LOT 2) - ATTRIBUTION DE L'AVENANT N° 2 LOT 2 2024-07***

**Présents** : 23 **Représentés** : 09 **Votants** : 32

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_005-DE

Le marché de travaux de désamiantage, démolition de tribunes au stade Paul Audrin et de location de modulaires a été notifié à l'entreprise COUGNAUD le 10 juin 2024 sous le lot 2 du marché correspondant à la location de 3 modulaires pour le service des sports, en lieu et place de l'ancienne tribune.

Ce marché a été passé en procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La livraison des tribunes ayant pris du retard, une prolongation de la durée du contrat de location a déjà fait l'objet d'un avenant n° 1, par décision du maire en date du 20/11/2025 jusqu'au 31/01/2026 pour un montant de 3 225,67 € HT.

La livraison ayant, de nouveau pris du retard, il est nécessaire de prolonger jusqu'au 28/02/2026 la location des bâtiments modulaires destinés à accueillir des bureaux, vestiaires, sanitaires et des espaces de stockage pour les agents du service des sports.

Le loyer mensuel prévu au contrat initial de location de ces modulaires s'élève à 2 413 € HT.

Le coût supplémentaire de cette prolongation de durée de contrat de location est décomposé comme suit :

- Prolongation d'un mois à partir du 01/02/2026 pour la location de modulaires destinés aux bureaux, vestiaires, sanitaires pour un loyer « hors révision de prix semestrielle » de : 1 883,00 € HT/mois ;

- Prolongation d'un mois à partir du 01/02/2026 pour la location de modulaires destinés au stockage pour un loyer « hors révision de prix semestrielle » de : 530,00 € HT/mois ;

Le montant des avenants 1 et 2 s'établit à 5 638,67 € HT.

Le nouveau montant du marché, initialement d'un montant de 71 063,08 € HT est porté à 76 701,75 € HT, soit 5 638,67 € HT de coût supplémentaire, ce qui représente 7,93473 % d'augmentation du montant du marché.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1 ;

Vu le Code de la commande publique (ordonnance du 26 novembre 2018 et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2018 du 26 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°2024/094 en date du 27/05/2024 relative à l'attribution du marché aux travaux de démolition de deux tribunes et d'installation de modulaires – Stade Paul Audrin ;

Vu la décision n° 2025/336 en date du 20/11/2025 relative à l'avenant n° 1 au marché de désamiantage et démolition de tribunes et location de modulaires – Lot 2 : Location de bâtiments modulaires pour le service des sports ;

Vu l'avis favorable et à l'unanimité de la commission de suivi des contrats du 14 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée du contrat de location des bâtiments modulaires jusqu'au 28/02/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_005-DE

**DECIDE**

**Article 1er** : d'approuver la décision de la commission de suivi de contrats concernant l'approbation de l'avenant n° 2, pour un montant de 2 413 € HT à l'entreprise :

- **COUGNAUD – 500 rue du Clair Bocage – 85 000 MOUILLERON-LE-CAPTIF,** attributaire du marché de location de bâtiments modulaires pour le service des sports – Lot 2.

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cet avenant.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance

Catherine GUGUEN-GRACIE

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_005-DE